

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt et un,  
le 18 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
11 MAI 2021

DATE d'AFFICHAGE  
25 MAI 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 33  
Votants : 36

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Jocelyne PHILIPPE.

**M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD**  
**M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à Mme Laurence BAUDAIS**  
**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain HALIMI a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°56-2021 – MARCHES PUBLICS – TRAVAUX DE VOIRIE – AVENANT D'AUGMENTATION DE MONTANT  
POUR LE LOT N°1**

Le Président rappelle qu'un accord-cadre pour des travaux de voirie en groupement de commandes avec la commune de Billiers a été attribué à l'entreprise LEMEE LTP par délibération n° 105-2019 en date du 2 juillet 2019.

Le lot n°1 « Entretien des fossés » a été notifié à l'entreprise LEMEE LTP le 19 juillet 2019 pour un montant maximum de 80 000 € HT sur 4 ans.

Le montant maximum de l'accord-cadre vient d'être atteint, et ce bien avant la fin du marché. Or la Communauté de Communes a encore besoin de réaliser des travaux d'entretien des fossés.

Considérant que les prestations objet de l'avenant sont similaires au contrat initial, et conformément aux dispositions de l'article R. 2194-8 du Code de la Commande Publique stipulant qu'un marché peut être modifié lorsque la modification envisagée n'est pas substantielle d'une part, et que cette modification ne dépasse pas les seuils européens d'autre part, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 20 avril 2021, propose :

- D'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre de travaux de voirie de 14% pour le porter de 80 000 € HT à 91 200 € HT,
- De lancer une nouvelle consultation pour les travaux d'entretien des fossés pour préparer le renouvellement de cet accord-cadre.

Envoyé en préfecture le 21/05/2021

Reçu en préfecture le 21/05/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210518-DELIB\_56\_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant d'augmentation de montant avec l'entreprise LEMEE LTP, à lancer une nouvelle consultation relative aux travaux d'entretien des fossés, et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 21/05/2021

Le Président,

